



RAPPORT DE PRESENTATION DU MARCHÉ N°12/2026

1. **Marché N° : 12/2026**
2. **Mode De Passation Du Marché : Appel D'offres Ouvert International Sur Offres De Prix N°15/2026 Du 11/06/2026 à 10Heure**
3. **Attribution Du Marché : Société MOROCCO SAFETY INDUSTRIES SA**
4. **Objet Du Marché Et Objectifs :**

Objet De La Prestation	Objectifs Assignés	Indicateurs
ACHAT DES COMPTEUSES DE BILLETS POUR LE COMPTE DES JURIDICTIONS DU ROYAUME EN LOT UNIQUE	Mettre à la disposition des juridictions du Royaume des compteuses de billets destinées à assurer le comptage, l'authentification et la détection des billets contrefaits, dans le respect de la procédure de test d'aptitude des équipements fiduciaires mise en place par Bank Al-Maghrib.	Taux de Tribunaux équipés par des compteuses de billets certifiées par Bank Al-Maghrib.

5. Moyens Alloués Au Projet :

- Le Budget Général du Ministère ;
- 1 Responsable Magasins pour le suivi de l'exécution des prestations du marché et coordination avec les différents intervenants et bénéficiaires finaux ;
- 1 Administrateur pour le suivi de la partie administrative du projet (OS, Ordonnancement, établissement des décomptes...etc) ;
- 1 Auditeur chargé du contrôle de la conformité et du suivi global du projet.

6. Motifs Ayant Déterminé Le Choix Du Mode De Passation :

- La mise en concurrence
- Le libre accès au présent marché.

7. Exposé De L'économie Générale Du Marché :

- 7.1. **Forme du marché : Marché Unique**
- 7.2. **Budget Alloué :** 1.500.000,00 Dhs TTC
- 7.3. **Imputation Budgétaire** 1222.006.000.300.00.11.50
- 7.4. **Montant de l'estimation du maître d'ouvrage TTC :** 1.500.000,00 Dhs TTC
- 7.5. **Montant du marché** 1.410.000,00 Dhs TTC
- 7.6. **Caractère des prix : Fermes Et Non Révisables**
- 7.7. **Délai d'exécution : 60 Jours.**
- 7.8. **Montant d'engagement :** 1.410.000,00 DH TTC
 - ❖ **SAV pour intérêt moratoire 1% :** 14.100,00 DH
 - ❖ **Montant total à engager :** 1.424.100,00 DH TTC



8. Justification Du Choix Des Critères De Sélection Des Candidatures Et De Jugement Des Offres:

Les offres sont jugées sur la base des offres financières, en application des articles 43 et 44 du décret n°2-22-431 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics; des concurrents admis à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques, et de l'examen des prospectus et documents techniques.

9. Justification Du Choix De L'attributaire : OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE.

15 JUL. 2026

Fait à Rabat, le

Pour le Ministre de la Justice
Le Directeur de l'Équipement
et de la Gestion du Patrimoine

Signature : Moulay Saïd ECHARAFI